




VILLE  
D'OLONZAC en MINERVOIS  
34210 HÉRAULT

Département de l'HERAULT  
Arrondissement de BEZIERS  
Commune d'OLONZAC

Envoyé en préfecture le 12/04/2022  
Reçu en préfecture le 12/04/2022  
Affiché le   
ID : 034-213401896-20220407-2022012-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
des  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Du 7 Avril 2022

*Délibération N° 2022-012*

L'an deux mille vingt-deux, le sept Avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Luc LOUIS, Maire.

*Etaient présents : L. LOUIS, B. FALCOU, G. NICKLES, N. PECH, B. ORTIZ, MJ. FOUQUET, JA. PUJOL, N. HEREDIA, C. VORDY, C. BESSIEUX, L. DEPAUW, R. KERKHOF, N. ALBIGES et A. REMY*

*Nombre de conseillers en exercice : 19*

*Présents : 14*

*Absent excusé :*

*Pouvoir :*

*JY DUFAUD a donné pouvoir à N. HEREDIA  
A. MOLINA a donné pouvoir à B. FALCOU  
J. MOLIERE a donné pouvoir à G. NICKLES  
S. SAMPIETRO a donné pouvoir à N. PECH  
M. MAYNADIER a donné pouvoir à MJ. FOUQUET*

*Secrétaire de séance : MJ. FOUQUET*

**Objet : Reprise et affectation des résultats 2021 Budget EAU ET ASSAINISSEMENT**

Les résultats de l'exécution du budget EAU ET ASSAINISSEMENT de l'exercice 2021 présentés au Compte Administratif, sont conformes aux résultats du Compte de Gestion émis par la Trésorerie.

Le Compte Administratif 2021 est voté.

Le Maire rappelle les résultats de l'exercice 2021 du budget principal et propose les affectations suivantes :

2021	Section de fonctionnement
dépenses 2021	314 976.32
recettes 2021	372 043.66
<b>résultat 2021</b>	<b>57 067.34</b>
report N-1 (2020)	70 261.64
<b>résultat cumulé 2021</b>	<b>127 328.98</b>

2021	Section d'investissement
dépenses 2021	39 013.43
recettes 2021	37 192.87
<b>résultat 2021</b>	<b>-1 820.56</b>
report N-1 (2020)	-143 995.85
<b>résultat cumulé 2021</b>	<b>-145 816.41</b>

Monsieur le Maire propose l'affectation suivante du résultat cumulé de fonctionnement 2021 d'un montant de 127 328.98 € :

Recettes de fonctionnement (002)	0
Recettes investissement (1068)	127 328.98

Reprise du résultat d'investissement 2021 :

Solde d'exécution 001	-143 816.41
-----------------------	-------------

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'affectation des résultats 2021 telle que définie ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

A Olonzac,

Le 8 avril 2022.

POUR EXTRAIT CONFORME

Certifié exécutoire,

Le Maire



Luc LOUIS